



Autorisation parentale pour la publication sur notre site internet de photos d'enfants mineurs.

Dans le cadre de la création et du développement de son site internet (projet en cours de réalisation), l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Lauterbourg (AAPPMA), souhaite publier des photos reflétant ses diverses activités.

De ce fait, les enfants participants à notre école de pêche ou pratiquant l'activité pêche, seront susceptibles de figurer sur des clichés.

Les jeunes membres (mineurs) de notre association, qui souhaiterait voir publier sur notre site une photo les représentants, devront au préalable nous faire parvenir une autorisation du même type.

La publication se fera dans le respect de la vie privée des personnes figurant sur ces clichés.

Cette autorisation s'accompagne d'un droit de retrait sur simple demande de votre part.

Je soussigné,, père, mère, représentant légal ⁽¹⁾, de l'enfant, né(e) le, autorise la publication sur le site officiel de l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Lauterbourg, de photos représentant mon enfant au cours de la pratique de la pêche ou d'évènements liés à l'association.

(1) Rayer les mentions inutiles.

A, le

Signature précédée de la mention

« Lu et approuvé, bon pour accord. »